DLP 12-8-81836481

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24 Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 361 11 AOUT 1981

LESSIVAGE DES TRAITEMENTS /TOUTES CULTURES/

Suite aux pluies orageuses intervenues dans de nombreuses régions en fin de semaine dernière, les traitements réalisés avec des insecticides classiques ou des fongicides de contact à action préventive ont pu être lessivés.

Dans ces situations il convient de renouveler les interventions conseillées dans les Bulletins Techniques des 30 Juillet et 5 Août derniers.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES /ARBRES FRUITIERS/

Les captures enregistrées dans les pièges sexuels au cours de la première semaine du mois d'Août, bien que faibles en général, dénotent cependant une certaine activité du carpocapse. D'autre part le deuxième vol vient de commencer. Il sera faible. En conséquence une intervention insecticide pourrait être envisagée en fin de semaine notamment dans les vergers sensibles, en particulier ceux qui sont proches de vergers non traités. Ce traitement est inutile sur les variétés qui seront cueillies prochainement ainsi que sur les variétés tardives telles que la Passe-Crassane qui est habituellement peu attaquée par ce ravageur.

Il est rappelé que les délais d'emploi des insecticides avant récolte doivent être rigoureusement respectés.

TAVELURE ET OIDIUM

Maintenir la protection. Les traitements de conservation préconisés dans le Bulletin Technique du 5 Août dernier sont efficaces contre la tavelure.

ACARIENS - PSYLLES - PUCERONS

Des comptages récents effectués en vergers de pommiers et de poiriers ont révélé la présence de formes mobiles d'araignées rouges et jaunes parfois assez nombreuses. Il est rappelé que les pontes des oeufs d'hiver de l'araignée rouge commencent à être déposées généralement à partir de la mi-Août. Il est conseillé aux arboriculteurs de surveiller leurs parcelles afin de juger de l'opportunité d'une intervention.

Les populations de Psylles sont en régression dans de nombreuses parcelles observées. N'intervenir contre ces ravageurs qu'en cas de nécessité absolue.

Des populations de pucerons lanigères sont toujours observées localement. Intervenir s'il y a lieu.

MINEUSE CERCLEE

L'intensité du deuxième vol a tendance à diminuer actuellement mais les pontes ont été nombreuses depuis la fin du mois de Juillet. Dans les vergers dont la récolte est destinée à l'exportation, l'intervention conseillée dans le Bulletin Technique du 5 Août dernier sera à renouveler vers le 20 Août.

P. 528

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : J. THIAULT

MILDIOU DE LA TOMATE



Les risques d'extension de la maladie persistent et il est conseillé de maintenir la protection des cultures.

TEIGNE DU POIREAU

Les captures en piégeage sexuel ont repris à partir du début de ce mois. Il est donc nécessaire de maintenir la protection.

PIERIDE DU CHOU

Une activité importante de ces papillons a été observée dans la région de FEROLLES (45). Il convient d'intervenir dès l'apparition des premiers dégâts à l'aide de spécialités à base BACILLUS THURINGIENSIS (dose selon la spécialité), CYPERMETHRINE : 3 g par hl d'eau, DECAMETHRINE : 0,75 g par hl d'eau. Ajouter un mouillant à la préparation.

Ce traitement a en outre une efficacité sur les noctuelles défoliatrices.

SALADES

Quelques recommandations pour éviter des teneurs en pesticides supérieures à celles admises : De la plantation à la récolte.

* La pourriture du collet et celle des feuilles de la base peuvent être combattues en premier lieu par la désinfection superficielle du sol destinée à recevoir la culture : vapeur, Bromure de Méthyle ou Quintozène utilisé une seule fois par an à la dose maximale de 15 kg de matière active à l'hectare.

* Toutes les précautions doivent être prises au niveau des arrosages,b assinages et aérations pour réduire les humidités excessives sous abris.

* Dès la plantation, une bonne protection chimique doit être assurée en suivant les préconisations suivantes :

- A la plantation -

Traiter dès que l'on peut pénétrer dans la parcelle après l'arrosage qui suit la plantation.

- Renouvellement des traitements -

+ effectuer ensuite des traitements tous les cinq à sept jours suivant la rapidité de croissance. Il semble que de la mi-Décembre à la mi-Février, cet intervalle puisse être porté à 10 jours, en raison de la lenteur de l'accroissement foliaire à cette époque.

+ lorsque des arrosages sont nécessaires, les prévoir la veille des traitements.

- Dernier traitement -

Pour avoir le maximum de chances que les salades présentent des quantités de résidus inférieures aux tolérances admises, le dernier traitement doit impérativement se situer au plus tard lorsque la culture présente les caractéristiques suivantes :

+ les salades ont atteint le stade 15 à 17 feuilles si la culture est conduite à une température minimum de 6 à 8°, de 18 à 20 feuilles pour une température minimum de 2 à 4° (compter toutes les feuilles à l'exception de celles du coeur de moins de 3 cm2).

+ les salades recouvrent environ la moitié de la surface du sol (pour une plantation de 16 salades au mètre carré).

Ce stade limite se trouve généralement atteint :

+ 4 semaines avant la récolte pour les cultures sous abri à végétation rapide (récolte en Novembre, Mars et Avril).

+ 6 à 8 semaines avant la récolte pour les cultures sous abri à végétation lente (récolte en Décembre, Janvier et Février).

+ 3 semaines avant la récolte pour les cultures de plein air, de Mai à Septembre-Octobre.

- Régularité du traitement -

Eviter le recoupement des applications entre deux passages et les surdosages en début et en fin de parcelle et alterner le sens des passages.

.../...

* Cas particulier du mildiou de la mâche :

- Traiter la semence avec du Mancozèbe : 5 à 10 g/kg

- Effectuer deux traitements avec du Mancozèbe ou du Zinèbe (16 à 20 g/are) entre la levée et le stade où les cotylédons ont chacun 1 cm2.

- Compléter par un ou deux traitements au Sulfate de Cuivre neutralisé (25 g de Cuivre métal par are), la dernière intervention devant avoir lieu lorsque la surface totale des feuilles atteint 6 cm2.

Un prochain Bulletin indiquera les produits et les doses conseillés dans la protection phytosanitaire des salades.

MILDIOU ET DEFANAGE DES POMMES DE TERRE /POMME DE TERRE/

De nouvelles contaminations et de nouvelles taches se sont produites au début de ce mois d'Août. La protection des cultures en pleine végétation doit être maintenue. Le défanage a été évoqué dans le Bulletin Technique du 30 Juillet dernier.

SOINS APRES LA GRELE /VIGNES/

En cas de grêle il est rappelé la nécessité d'intervenir très rapidement à l'aide d'une spécialité renfermant du CAPTANE, matière active à action cicatrisante, à la dose de 2 kg de matière active à l'hectare. La protection contre le Botrytis sera assurée en fonction de l'importance des dégâts provoqués par la grêle et des conditions climatiques.

VERS DE LA GRAPPE

Le deuxième vol de Cochylis est pratiquement terminé et les dernières pontes arrivent à éclosion en secteurs tardifs.

Le vol d'Eudemis se poursuit et les captures en piège sexuel se sont intensifiées au cours de ces derniers jours, notamment dans le poste de Mézières-lez-Cléry (45).

De nouvelles pontes pourront donner lieu à des éclosions en fin de semaine. En conséquence il convient de renouveler la protection dans les secteurs tardifs, si cela n'a pas été fait.

MILDIOU DE LA VIGNE

Les conditions climatiques actuelles sont toujours favorables au développement du champignon. Un nouveau traitement est conseillé dans les vignes atteintes par le mildiou dès réception de ce Bulletin.

Il est rappelé que les spécialités à base de PHOSETYL d'ALUMINIUM ne doivent plus être utilisées dans les deux mois qui précèdent les vendanges. Dans les vignes saines et en l'absence d'orage, la protection peut être allégée en espaçant les traitements.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Les attaques sur grappes peuvent entraîner des pertes importantes. Il convient donc de s'assurer que le fongicide utilisé dans la lutte contre le Mildiou est également efficace contre le Black-Rot.

OIDIUM DE LA VIGNE

Il convient de poursuivre la protection contre cette maladie.

OIDIUM DE LA BETTERAVE SUCRIERE /BETTERAVES SUCRIERES/

L'Oïdium de la betterave sucrière se développe actuellement et il est conseillé d'intervenir rapidement selon les préconisations du Bulletin Technique du 5 Août dernier. Il faut signaler que, suite aux essais entrepris lors de ces deux dernières campagnes, l'association CARBENDAZIME + MANEBE + SOUFRE (Blédor 3) à la dose de 8 kg de produit commercial par hectare a obtenu une autorisation provisoire de vente pour lutter contre cette maladie.

CERCOSPORIOSE DE LA BETTERAVE SUCRIERE

Un fongicide efficace contre cette maladie peut être associé au Soufre. Se reporter au Bulletin Technique du 5 Août dernier.

PUCERONS DU MAIS / MAIS /

La régression des populations de pucerons sur feuillage s'accentue toujours jusqu'à devenir nulle dans certaines parcelles.

La fécondation est maintenant pratiquement terminée. Il convient cependant de veiller à ce que les populations de Rhopalosiphum padi ne soient pas présentes en quantité importante sur les panicules mâles et les deux premières feuilles en partant du haut de la plante, pendant les trois semaines qui suivent la fécondation. En effet, le miellat sur lequel s'installe la fumagine réduirait fortement l'activité photosynthétique de la plante.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Centre"
A. SIMONIN